



**SÉANCE (ORDINAIRE OU EXTRAORDINAIRE)
Conseil d'établissement – École Cœur-Immaculé-de-Marie
27 septembre 2022 18h30**

Procès-verbal de la séance [ordinaire ou extraordinaire] du conseil d'établissement de l'école Cœur-Immaculé-de-Marie, tenue le 27 septembre 2022 à 18h30 à l'école, 1845 Boul. Desmarchais à Montréal.

PRÉSENCES :

_____	_____
	Andrée-Anne Perron
_____	_____
Jean-François Gélinas	Geneviève Morin
_____	_____
Yolande Tremblay	Jocelyn Ouellet
_____	_____
Daniela Villani	Christianne Lacombe
_____	_____
Annie-France David	
_____	_____

Formant quorum sous la présidence par intérim de Jean-François Gélinas

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur : Marc-André Sévigny, directeur

ABSENCES :

_____	_____
Caroline Bossé	
_____	_____

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Jean-françois Gélinas, déclare la réunion ouverte. Il est 18 h 33.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Yolaine Tremblay que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité (01-CE-2022-2023)

2. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la réunion / vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Nomination de la présidence
4. Nomination de la Vice-présidence
5. Nomination au poste de secrétaire
6. Élection d'un membre au comité de parents
7. Élection d'un substitut au comité de parents
8. Proposition d'un calendrier de rencontres
9. Sorties éducatives dans le quartier
10. Règlements du service de garde
11. Tarification des journées pédagogiques au service de garde
12. Projet de cour d'école
13. Utilisation des locaux
14. Varia – Points divers
 - 14.1. Intervention du public
15. Levée de la réunion

1. Ouverture de la réunion

M. le directeur constate le quorum du conseil d'établissement et la rencontre débute à 18 h 33.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Yolaine Tremblay propose l'adoption de l'ordre du jour.

3. NOMINATION A LA PRESIDENCE

M. Jean-François Gélinas se propose en tant que président. Sa candidature est adoptée à l'unanimité.

4. NOMINATION A LA VICE-PRESIDENCE

Mme Geneviève Morin propose sa candidature en tant que vice-présidente. Sa candidature est adoptée à l'unanimité.

5. NOMINATION AU POSTE DE SECRETAIRE

M. Jocelyn Ouellet et Mme Andrée-Anne Perron proposent d'occuper ce poste en alternance. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6. ÉLECTION D'UN MEMBRE AU COMITE DE PARENTS

M. Jocelyn Ouellet est nommé et cette proposition est adoptée à l'unanimité

7. ÉLECTION D'UN SUBSTITUT AU COMITE DE PARENTS

M Jean-François Gélinas propose sa candidature et celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Initiales de la Présidence

Initiales de la direction

8. PROPOSITION D'UN CALENDRIER DE RENCONTRES

M. le directeur mentionne qu'il y aura en moyenne de 6 à 7 rencontres au courant de l'année. Un calendrier sera proposé aux membres du comité pour adoption à la prochaine rencontre.

9. SORTIES EDUCATIVES DANS LE QUARTIER

La réalisation de sorties éducatives dans le quartier (courantes, dans le quartier et sans frais) nécessite une approbation du comité. Il est proposé d'approuver la réalisation de ces sorties. Le comité appuie cette recommandation à l'unanimité.

10. REGLEMENTS DU SERVICE DE GARDE

Des modifications sont apportées aux règlements du service de garde. Mentionnons également le retour de la possibilité pour les parents de prendre en charge leurs enfants au Service de garde (en respect des mesures épidémiologiques en vigueur), en entrant dans les locaux du service de garde. Cette nouvelle mesure est proposée et appuyée par les membres du comité. La proposition visant la réalisation d'un sondage visant à valider l'intérêt envers le service Hop Hop n'est pas retenu.

11. TARIFICATION DES JOURNEES PEDAGOGIQUES AU SERVICE DE GARDE

Le coût d'une journée pédagogique au service de garde passe notamment à 10,75\$, notamment en raison de modifications des paramètres de financement en provenance du ministère. Des communications seront effectuées afin d'informer les parents.

Ces modifications sont approuvées à l'unanimité par les membres du conseil.

12. PROJET DE COUR D'ECOLE

M. Sévigny mentionne qu'il y a un projet de réfection de la cour d'école en cour. L'école déposera un projet (formulaire de présentation) afin d'obtenir du soutien financier en lien avec la mesure financière 50530, visant l'amélioration des cours d'école. L'école doit mettre 15% du projet. Ces sommes sont disponibles à même le Fonds 4 de l'école. Si le projet est retenu, il devra être réalisé dans l'année à venir.

Plusieurs suggestions et commentaires sont formulés dont: Prévoir la réalisation d'un projet de murale communautaire en parallèle du projet. Réévaluer la pertinence d'investir des sommes considérables pour du marquage au sol versus l'installation d'un module de jeu, s'assurer d'une végétalisation de l'espace, maintenir l'idée d'un espace d'enseignement extérieur. M. Sévigny mentionne que les plans détaillés seront présentés aux membres du comité.

Considérant que la cour d'école a largement besoin d'être actualisée/ rénovée pour le bien-être, la sécurité et le développement des élèves.

Il est résolu d'autoriser l'utilisation des sommes nécessaires, issues du budget 4, pour la réalisation du projet de cours d'école, et ce, pour un maximum de 25 000\$.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité (02-CE-2022-2023)

13. UTILISATION DES LOCAUX

Une formation destinée aux jeunes de la communauté sera offerte par une formatrice accréditée (ex: gardien averti). Les membres du comité approuvent à l'unanimité le prêt de locaux de l'école à cette fin.

14. VARIA

Considérant que le conseil d'établissement souhaite soutenir les projets qui lui sont chers au sein de l'école.

Il est proposé par Mme Geneviève Morin, que Budget discrétionnaire du conseil d'établissement soit transféré aux finissants.

Cette proposition est appuyée à l'unanimité. (03-CE-2022-2023)

15. LEVEE DE LA REUNION

La rencontre est levée à 8h12

Président



Directeur